



(11) **EP 2 237 251 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**06.10.2010 Bulletin 2010/40**

(51) Int Cl.:  
**G09F 21/04<sup>(2006.01)</sup>** **D06M 17/00<sup>(2006.01)</sup>**  
**B32B 5/26<sup>(2006.01)</sup>** **B41M 7/00<sup>(2006.01)</sup>**

(21) Numéro de dépôt: **10352001.1**

(22) Date de dépôt: **02.04.2010**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA ME RS**

• **Pavan, Marguerite**  
**31260 Touille (FR)**

(72) Inventeurs:  
• **Pavan, Franck**  
**31260 Touille (FR)**  
• **Pavan, Marguerite**  
**31260 Touille (FR)**

(30) Priorité: **03.04.2009 FR 0901624**

(71) Demandeurs:  
• **Pavan, Franck**  
**31260 Touille (FR)**

(54) **Dispositif publicitaire mobile sécurisé et localisé en temps réel**

(57) Ce dispositif est constitué d'un visuel de grande dimension exposé sur tout ou partie de la carrosserie d'un véhicule moteur permettant à l'affichage de couvrir une zone géographique régionale, nationale ou internationale.

Ce visuel statique ou animé (2) est équipé d'un boîtier électronique (1) permettant la transmission des coordonnées de localisation planétaire par l'intermédiaire des réseaux sans fil disponibles sur le territoire parcouru. Ce dispositif électronique peut être alimenté électriquement soit par un système d'auto-alimentation (3), soit par l'utilisation de l'alimentation électrique du véhicule assurant

la motricité du visuel (4).

L'ajout d'un système de protection du visuel contre les tentatives de dégradation ou de vandalisme permet d'assurer la permanence de l'exposition de la campagne publicitaire. L'annonceur utilisant ce type de dispositif peut suivre en permanence, par l'intermédiaire d'un site internet, la localisation de son affichage publicitaire. Il peut donc s'assurer de la zone de couverture de la campagne publicitaire.

Le dispositif de l'invention est particulièrement destiné à la mise en place de campagne publicitaire grand format sur des zones géographiques très étendues, pouvant couvrir tout ou partie de la planète.

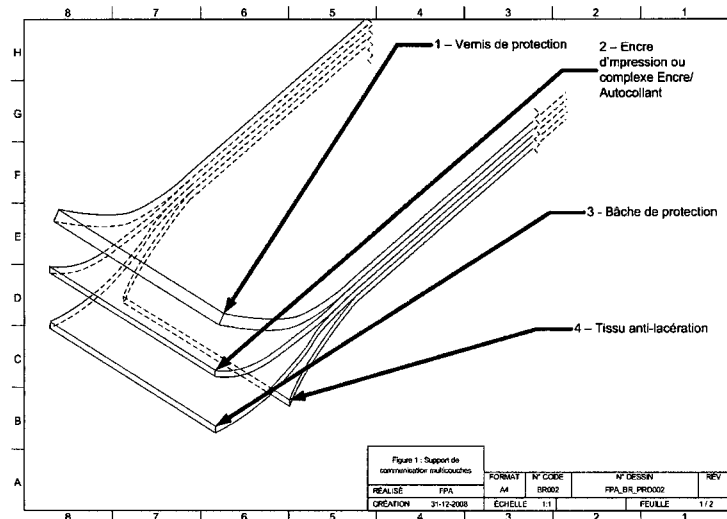


FIGURE 1 : Visuel et Système de Transmission/Réception

**EP 2 237 251 A1**

## Description

**[0001]** La présente publication a pour objet la communication sur des visuels de grandes surfaces équipés d'un système de protection et d'un boîtier électronique de type GPS ou équivalent sur des véhicules routiers.

**[0002]** Aujourd'hui, les bâches de remorques de véhicules routiers peuvent être équipées d'un système de protections, système qui fait l'objet d'une protection industrielle et qui peut être grossièrement assimilé à un tissu anti-lacération.

Son usage reste toutefois limité puisqu'il ne peut équiper que des bâches dont la surface d'impression est faible.

**[0003]** De ce fait, l'utilisation de tissus possédant des propriétés anti-lacération n'est possible que sur les visuels dont la partie imprimée est de faible surface

**[0004]** Les publicités itinérantes grands formats sur bâches de camions sont donc systématiquement démunies de système anti-lacération.

**[0005]** Le dispositif présenté a pour objet la fabrication d'un dispositif publicitaire mobile sécurisé et localisé en temps réel, caractérisée par;

1. Figure 1-2 : Une impression totale ou partielle de manière polychromique,
2. Figure 1-1: Une protection de l'impression, avant fixation du 3<sup>ème</sup> point
3. Figure 1-4 : Une protection contre les lacérations
4. Figure 2-1 : Un système de géo-localisation.

1- L'impression de la totalité de la bâche, ou de manière partielle, en polychromie constitue un imposant support de communication permettant de vastes possibilités.

2- Une protection de l'impression polychromique ; Comme nous avons vu plus haut le système anti-lacération, qui est un système appliqué par thermocollage, n'est pas compatible avec les systèmes d'impressions numériques actuelles. La protection de l'impression consiste donc à l'application d'un agent liquide, de type vernis ou laque, sur le coté de la bâche imprimée. C'est après durcissement que les propriétés de cet agent liquide permettent de protéger la partie imprimée de la bâche de la chauffe nécessaire à l'installation du point suivant en 3 . De plus, il protégera aussi la bâche contre le vieillissement lié aux conditions climatiques ou aux graffitis.

3- Un système anti-lacération ; Cette protection consiste à effectuer un thermocollage d'un tissu aux propriétés anti-lacération sur la face interne de la bâche avant la confection de celle-ci selon les contraintes de la carrosserie de la remorque. Ce système permettra de satisfaire les exigences en matière de sécurité de la clientèle des transporteurs ainsi que les exigences grandissantes des assurances.

4- Un système de géo-localisation

Ce dispositif de géo-localisation permet de connaître en temps réel la position du visuel ainsi que d'autres éléments d'informations pouvant être transmis par le boîtier électronique solidaire ou non du visuel (comme retracer le parcours du visuel).

Ces quatre facteurs réunis permettent d'obtenir un visuel imprimé et inviolable, permettant de communiquer en grand format sur une zone géographique vaste, tout en restant localisable à tout moment avec une traçabilité des trajets.

Ce procédé peut s'appliquer à tout type de bâches dont le but est la protection de biens avec le souci d'éviter les coupures pouvant altérer les propriétés intrinsèques de la bâche de protection. Ce procédé permet d'envisager des campagnes de communication à très grande échelle en associant les capacités d'impressions numériques actuelles aux systèmes de transports terrestres.

Ce procédé de fabrication n'est actuellement pas utilisé car il est économiquement non viable dans la mesure où les bâches de camions n'ont pas de but lucratifs mais seulement de protection des biens transportés, dans la mesure où les bâches de véhicules routiers peuvent être considérées comme support de moyen de communication, celles-ci doivent répondre aux contraintes de ce type de support, notamment l'invulnérabilité, la protection contre les graffitis ou le vandalisme, la capacité de ne pas être lacérée et d'assurer au visuel exposé une durabilité aux conditions climatiques auxquelles il est exposé. Le dispositif suivant ayant la particularité d'une localisation du visuel précise, sur une zone géographique petite ou grande sans exception, permet de pouvoir envisager des campagnes publicitaires de grande envergure couvrant tout ou partie de la planète. Une communication planétaire est alors envisageable alors que les supports existants n'ont qu'une couverture très localisée sur le plan régional ou national. De plus, l'apport de la technologie de localisation temps réel permet à l'annonceur de suivre sa campagne en temps réel par l'intermédiaire d'une interface internet.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente la bâche d'un véhicule routier équipé de l'ensemble des systèmes de protection.

La figure 2 représente la bâche montée sur la carrosserie de la remorque d'un camion.

**[0006]** La bâche de protection (figure 1 : 3) de véhicule terrestre est tout d'abord imprimée ou, autre possibilité, un visuel de grande taille est collé dessus (figure 1 :2). Une fois cette phase d'impression ou collage réalisée, une couche de vernis de protection est déposée sur l'ensemble du visuel polychromique afin de le protéger des intempéries climatiques et de lui permettre un traitement

à la chaleur ultérieure (figure 1 : 1). Ce nouveau visuel est ensuite équipé d'un tissu aux propriétés anti-lacération (figure 1 : 4) qui est soudé par thermocollage sur la face interne du visuel (figure 1 : 3).

**[0007]** Une fois le visuel terminé, il est confectionné afin de pouvoir être mis en place sur la carrosserie de la remorque du camion (figure 2 : 2 et 4) sur lequel il doit être posé. Ce visuel est alors équipé de système de géo-localisation solidaire ou non du visuel (figure 2 : 1 et 3).

**[0008]** L'objet de l'invention permet de s'affranchir des problèmes de visibilité liés à l'immobilité du support publicitaire. Il permet de suivre en temps réel le trajet de la campagne publicitaire à partir d'une interface graphique consultable depuis n'importe quel point de la planète sur la base d'une connexion internet et il satisfait à l'ensemble des exigences de ce type de support de communication.

## Revendications

1. Visuel publicitaire **caractérisé en ce qu'il** comprend ;

- un tissu (3) en fibre synthétique à fort grammage, tels que les tissus ou bâche de plus de 600 g/m<sup>2</sup>, déjà préparé en surface à recevoir une encre d'impression

i. -un tissu (3) directement imprimé en polychromie (2) ou un tissu (3) sur lequel un visuel de grande taille est collé (2).

ii. -un agent liquide, de type vernis ou laque (1), le protégeant mécaniquement et climatiquement, appliqué sur le visuel de ce tissu (3), ce vernis ou laque à base d'eau se présente sous la forme de un ou deux composants, le deuxième composant servant à déclencher la prise du vernis sur le support à protéger.

iii. -un tissu de protection anti-lacération contre la détérioration et le vandalisme (4) appliqué sur la face interne du tissu (3).

2. Dispositif suivant la revendication 1 **caractérisé par** l'utilisation d'un vernis mono composant ou bi composant permettant d'obtenir un fini mat ou brillant et permettant, la protection du visuel contre le vandalisme de type tag ou autre vandalisme visuels, la protection contre les agents extérieurs de type UV, pluie, neige, grêle, gel, sable, graviers ou autres cailloux

3. Dispositif suivant les revendications 1 et 2 **caractérisé par** l'utilisation d'un vernis de type bi-composants à base d'eau (9/10) dilué avec 1/10 de durcisseur Ce vernis est composé d'une partie à base de M-Pyrol et d'eau à laquelle est ajoutée un composant

à base de solvant et d'Hexaméthylène-1-6-diisocyanate.

4. Visuel publicitaire selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce qu'il** comprend un système de géo-localisation (5) fixé sur le visuel ou déporté, ce système permettant de connaître la position du dispositif en temps réel.

5. Dispositif suivant la revendication 4 **caractérisé par** l'utilisation de l'alimentation électrique du véhicule tracteur (6) ou par l'utilisation d'une alimentation électrique autonome intégrée au visuel lui-même (7) afin d'alimenter le boîtier électronique de géo-localisation.

6. Dispositif suivant la revendication 4 ou 5 **caractérisé par** l'utilisation d'un boîtier électronique, alimentant le système de geo-localisation, indépendant du visuel lui-même et positionné sur ou dans le véhicule tracteur.

7. Procédé de fabrication d'un visuel publicitaire selon les revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** l'on imprime ou colle un visuel sur un tissu (3), on applique un vernis ou laque (1) sur le visuel, on laisse sécher et durcir le vernis ou la laque, on applique par thermocollage le tissu de protection antilacération (4) sur la face interne du tissu (3).

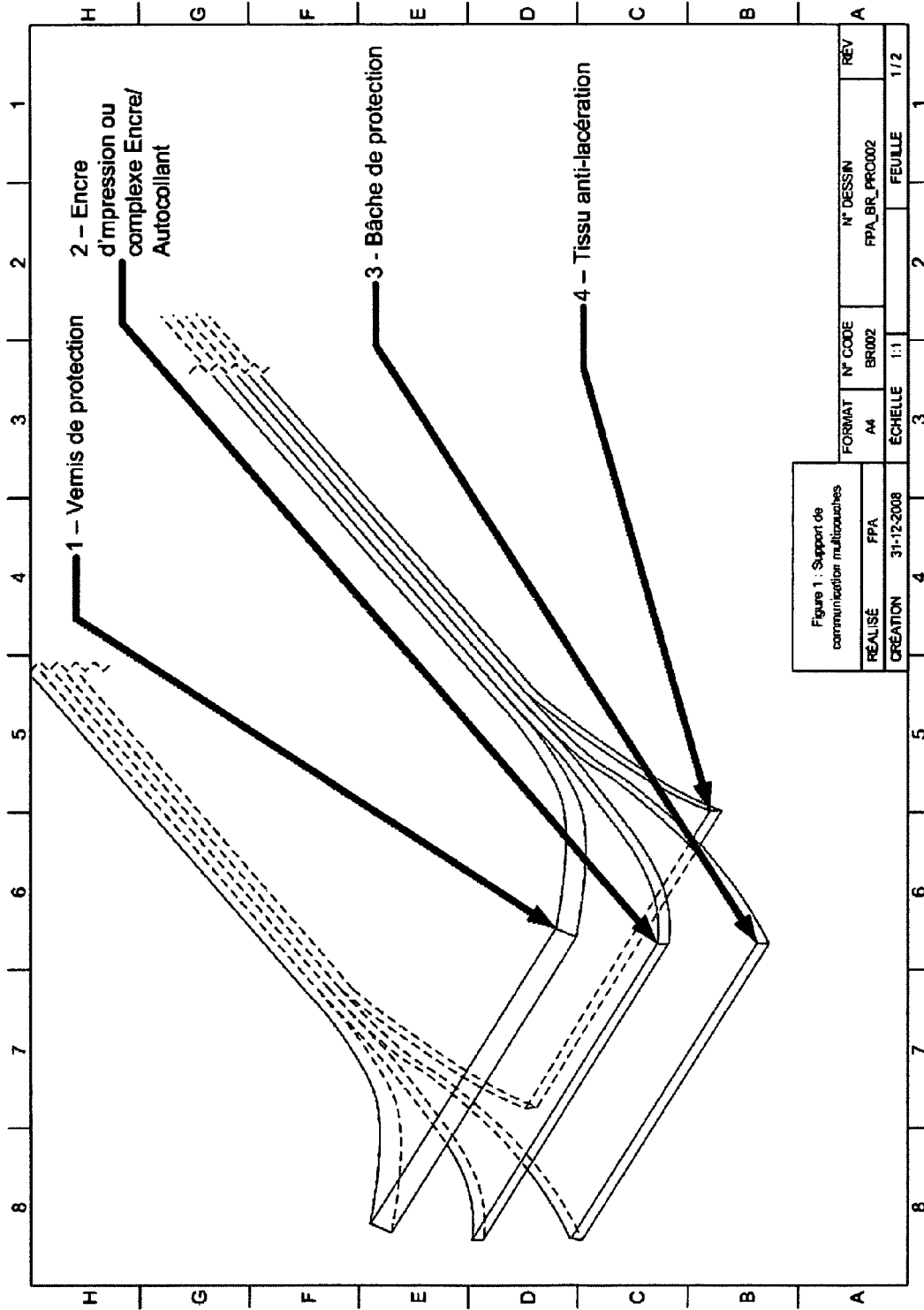


FIGURE 1 : Visuel et Système de Transmission/Réception

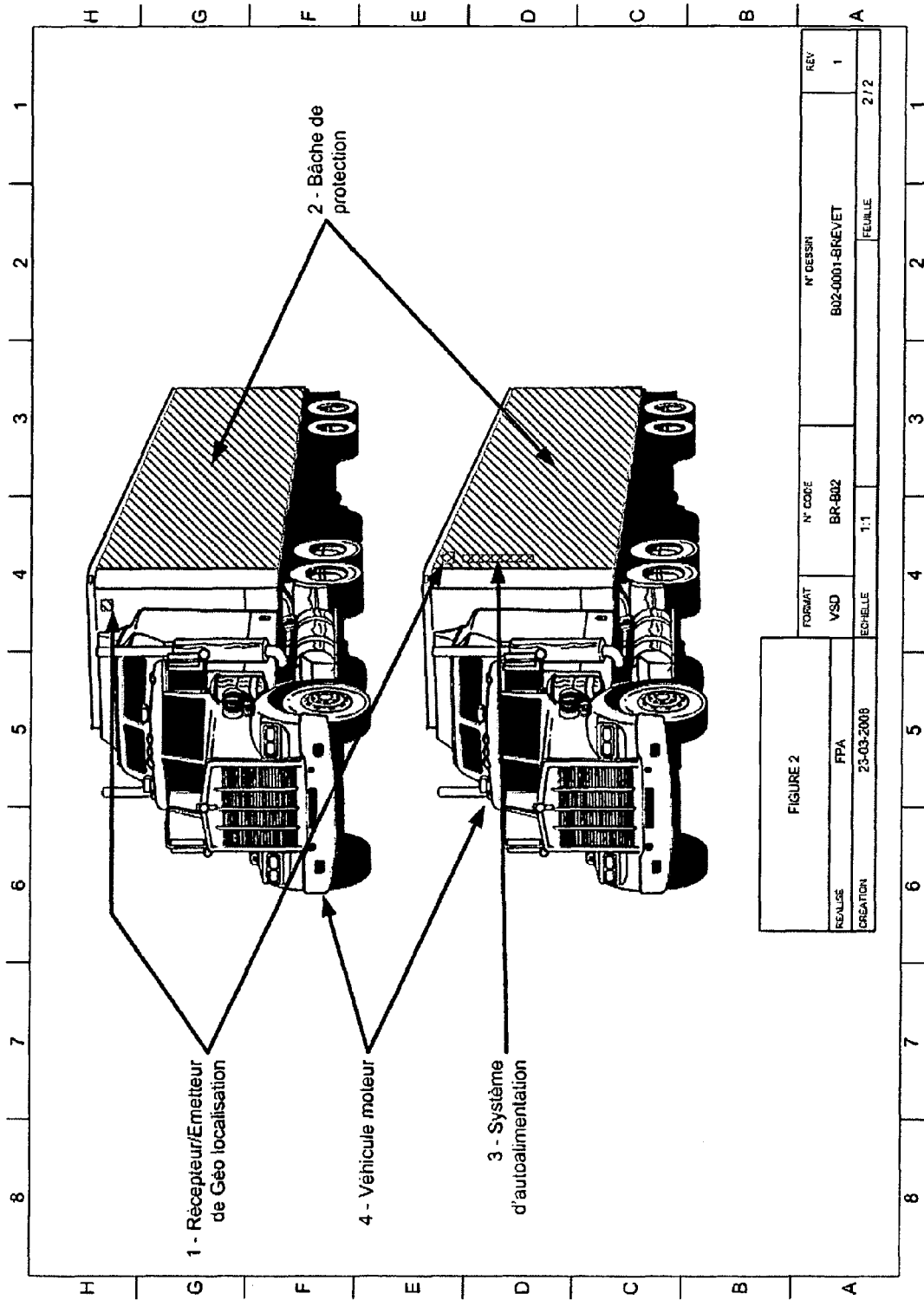


FIGURE 2 : Principe de fonctionnement



Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 35 2001

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	WO 03/001488 A2 (PITT JOHN DUNLOP [GB] AGRIPA LTD [GB]; PITT JOHN DUNLOP [GB]) 3 janvier 2003 (2003-01-03) * page 11, ligne 7 - page 13, ligne 2 * * figures 5,6 *	1-7	INV. G09F21/04 D06M17/00 B32B5/26 B41M7/00
Y	WO 2007/081075 A1 (LEE YOUNG-JAE [KR]) 19 juillet 2007 (2007-07-19) * revendication 1 *	1-7	
Y	WO 2009/023654 A1 (GRAPHIC LAMINATING LLC [US]; HANNON MICHAEL N [US]) 19 février 2009 (2009-02-19) * abrégé * * page 6, ligne 17 - ligne 19 *	4-6	
A	EP 0 779 162 A2 (OJI YUKA SYNT PAPER CO LTD [JP]) 18 juin 1997 (1997-06-18) * page 1, ligne 5 - ligne 10 * * page 3, ligne 27 - ligne 32 * * page 6, ligne 35 *	1-7	
A	EP 1 647 627 A2 (MHZ HACHTEL & CO [DE]) 19 avril 2006 (2006-04-19) * revendication 1 * * alinéa [0033] - alinéa [0034] * * alinéa [0040] *	1-7	
A	FR 2 700 877 A1 (CDF REGION [FR]) 29 juillet 1994 (1994-07-29) * page 1, ligne 1 - ligne 8 * * page 2, ligne 31 - page 3, ligne 13 *	1-7	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06M B32B G09F B41M
1	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 15 juillet 2010	Examineur Fiocco, Marco
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 35 2001

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-07-2010

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication	
WO 03001488	A2	03-01-2003	AT 286615 T	15-01-2005
			AU 2002310635 B2	28-09-2006
			CA 2452037 A1	03-01-2003
			DE 60202526 D1	10-02-2005
			DE 60202526 T2	23-03-2006
			EP 1399908 A2	24-03-2004
			ES 2235046 T3	01-07-2005
			GB 2376789 A	24-12-2002
			JP 2004537744 T	16-12-2004
			NZ 529242 A	27-05-2005
			PT 1399908 E	31-05-2005
			US 2004231208 A1	25-11-2004
			-----	-----
WO 2007081075	A1	19-07-2007	CN 101395001 A	25-03-2009
-----	-----	-----	-----	-----
WO 2009023654	A1	19-02-2009	AUCUN	
-----	-----	-----	-----	-----
EP 0779162	A2	18-06-1997	CN 1158294 A	03-09-1997
			DE 69606839 D1	06-04-2000
			DE 69606839 T2	27-07-2000
			US 6028028 A	22-02-2000
-----	-----	-----	-----	-----
EP 1647627	A2	19-04-2006	DE 102004049934 A1	27-04-2006
-----	-----	-----	-----	-----
FR 2700877	A1	29-07-1994	AUCUN	
-----	-----	-----	-----	-----

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82